

[► Tous les articles](#)

Recherche

Dans la rubrique

L'actualité du ...

Dans la catégorie

Toutes

Période

Toutes

[Lancer la recherche](#)
[► L'essentiel de l'Echo](#)

- L'actualité du jour
- En savoir plus
- Les sites web
- Les produits
- Voyagez à petits prix
- Votre agenda
- Ils bugent
- Changements d'adresses



Contactez-nous

Publicité

[L'Echo touristique](#) > [l'actualité du jour](#) > [détail](#)
L'ACTUALITÉ DU JOUR
L'association régionale des agences de voyages de Marrakech attaque Maroc Sélection 25/10/2005

L'agence de voyage en ligne réplique en annonçant avoir entamé les démarches auprès de l'APS et de la Préfecture de Paris pour obtenir la licence d'agence de voyages. Par ailleurs Maroc Sélection va être rebaptisé Travel Selection afin de pouvoir commercialiser d'autres destinations.

L'association régionale des agences de voyages de Marrakech (ARAVM) a déposé une demande d'information auprès de la Préfecture de Paris-Ile de France concernant Maroc Sélection qui commercialiserait des séjours sans agrément réglementaire depuis début 2004. La chambre syndicale régionale des agences de voyages d'Ile de France a également été informée de cette démarche. L'ARAVM a en parallèle entamé une action auprès des autorités marocaines « afin que soient prises les mesures qui s'imposent concernant l'implantation à Marrakech de cette société qui ne dispose pas non plus de l'autorisation prévue par la législation marocaine ».

Maroc Sélection réplique en annonçant avoir entamé les démarches pour obtenir la licence d'agence de voyages. Le passage devant la commission de la préfecture de Paris-Ile de France est d'ailleurs programmée pour le 16 décembre prochain. L'agence en ligne a également déposé un dossier à l'APS, qui devrait être examiné le 2 novembre.

Centrale de réservation d'hôtels et de maisons d'hôtes à l'origine, Maroc Sélection a par ailleurs décidé de changer de dénomination sociale en devenant Travel Sélection, pour pouvoir commercialiser en ligne d'autres destinations. « Ces changements ont été enregistrés le 7 septembre 2005 et sont conditionnés à l'obtention de la licence », précise Elie de Coignac, futur gérant de Travel Selection.

L'ARAVM prévient enfin que « des actions du même type seront lancées dans les prochaines semaines contre d'autres sociétés proposant à la vente des prestations de voyages à destination de Marrakech, sans agrément, ni au Maroc ni en France ».

@ La rédaction de L'Echo Touristique

[retour à la home page](#)
[article précédent](#)
[article suivant](#)
[Envoyez ce document](#)
[imprimez ce document](#)
[Ajoutez à mon dossier](#)

26/10/2005